

AVENANT N°1 AU REGLEMENT JEU-CONCOURS « JEU CSTAR – IPHONE X »

IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :

Un règlement de jeu a été déposé pour le jeu intitulé « JEU CSTAR- IPHONE » – Jeu Audiotel » (ci-après le « Jeu »), ouvert initialement du 9 novembre 2017 au 31 décembre 2018 (ci-après « la Période de Jeu ») à la requête de CSTAR, société par actions simplifiées au capital de 10.000 €, R.C.S NANTERRE 384 939 484, dont le siège social est à ISSY LES MOULINEAUX (92130), 1, Place du Spectacle (ci-après la « Société Organisatrice »).

Par les présentes, la Société Organisatrice souhaite modifier les articles 5 et 13 du règlement comme suit :

ARTICLE 5 – PRINCIPES ET MODALITES DU JEU

« La participation au Jeu est ouverte entre le 09/11/2017 et le 31/12/2019 inclus ».

ARTICLE 13 – DONNEES PERSONNELLES

« Il est rappelé que pour participer au Jeu, les Participants doivent nécessairement fournir certaines données à caractère personnel les concernant, notamment (sans que cette liste soit exhaustive) leurs nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email etc... Ces données, sont destinées au personnel de la Société Organisatrice et à ses éventuels sous-traitants. Elles sont nécessaires au contact, à la détermination des gagnants et donc à l'attribution des lots à ces derniers.

Ces données sont également nécessaires à la gestion des relations commerciales avec les Participants (abonnés à CANAL). Elles pourront donc être utilisées par la Société Organisatrice pour adresser aux abonnés des informations relatives à leur abonnement.

Le traitement de ces données nominatives, est réalisé conformément à la réglementation applicable à la protection des données personnelles et notamment, la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée et le règlement européen relatif à la protection des données personnelles du 14 avril 2016 (ci-après « la réglementation applicable à la protection des données personnelles »). Certaines données pourront également être accessibles à des organismes publics, auxiliaires de justice, officiers ministériels, afin de se conformer à toute loi ou réglementation en vigueur, à qui Groupe CANAL+ serait tenue de répondre (demande judiciaire ou administrative).

Ces données personnelles font l'objet d'un archivage électronique par le Groupe CANAL+ (société mère de la Société Organisatrice) et seront conservées pendant toute la durée du Jeu et pendant la durée légale de conservation et de prescription.

Les Participants disposent à tout moment d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de limitation et d'un droit à la portabilité sur les données les concernant en écrivant à Groupe CANAL+ à l'adresse ci-dessous et en joignant justificatif d'identité. Ils disposent également de la faculté de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication à des tiers des données personnelles les concernant après leur décès.

Ils disposent par ailleurs de la possibilité de s'opposer à la prospection commerciale par voie téléphonique en s'inscrivant sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique via le site

www.bloctel.gouv.fr et/ou de la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Sous réserve de leur consentement explicite (y compris si un accord préalable à déjà été consenti), et, à défaut d'opposition de leur part, les informations collectées sur les Participants pourront être utilisées par Groupe CANAL+ et/ou ses partenaires pour leur adresser, dans le respect de la réglementation applicable à la protection des données personnelles, par tout moyen (courrier postal, email, téléphone), des informations leur permettant de mieux connaître les services de Groupe CANAL+ ainsi que des propositions commerciales susceptibles de les intéresser.

Les Participants et/ou les gagnants souhaitant exercer leurs droits et/ou ne souhaitant pas que ces informations soient communiquées à des tiers, peuvent le signaler en écrivant à :

DPO de GROUPE CANAL +

TSA 16723 - JEU « **JEU CSTAR – IPHONE X** »

95905 Cergy-Pontoise cedex 9 »

Le règlement du Jeu est donc modifié en conséquence.

Le présent avenant est déposé auprès de la SCP VENEZIA, Huissiers de justice, 130 avenue Charles de Gaulle, 92 574 NEUILLY SUR SEINE.

Toutes les autres clauses et conditions du règlement du Jeu non modifiées par les présentes, demeurent inchangées.

Le présent avenant prend effet à compter du 4 septembre 2018.